

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE VIE LYCENNE DU 26/11/2020**

N° de la séance : 1 Nature de la séance : ordinaire  
En date du : Jeudi 26/11/2020 à 11H00  
Transmis le : Lundi 09/12/2020

Présidence : Le Proviseur, Marie-Claude BONAL  
Vice-président : Claire Teillerie, élue représentante des élèves au CVL

Secrétaire de séance : Catherine BRIVE, CPE

Membres absents / excusés : voir feuille d'émargement

Nombre de membres présents : 15 dont 5 en visioconférence en début de séance

Quorum élèves : 6

Ordre du jour	Pages PV	Pages annexes	Points votés
<b>I - CVL</b>			
1 - Adoption du PV de la séance du 10/03/2020.....	2		accord accord
2 - Adoption de l'ordre du jour.....	2		
3 - Mise en place du CVL.....	2	6	
<b>II - VIE SCOLAIRE</b>			
1 - Budget prévisionnel, information préalable au conseil d'administration.....	3		
2 - Bilan 2019-2020 et Projets 2020 - 2021.....			
A - E3D (démarche développement durable).....	3		
B - Restauration des espaces verts.....	4		
C - Redécoration du lycée par les élèves.....	4		
D - Club musique.....	4		
E - Club jeu de rôles.....	4		
F - Club cinéma.....	4		
G - Course contre la faim.....	4		
H - Bal des Terminales.....	4		
I - Rencontres inter-générationnelles.....	4		
3 - Autres points abordés par les élèves, expression libre.....			
A - Réalisation d'un yearbook et de pull 2020-2021.....	4		
B - Demande de formation aux premiers secours.....	4 et 5		
C - Changement de sonnerie.....	5		
<b>Nombre de pages du procès-verbal : 5 (hors émargement et pièces jointes)</b>			
<b>Nombre des pages annexes :</b>			

Signature du Président du CVL et du secrétaire de séance

Secrétaire de séance

Catherine BRIVE

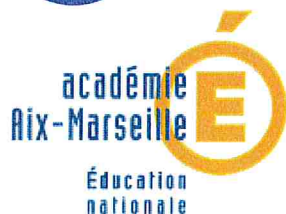
Le Proviseur,

Marie-Claude BONAL





# Lycée polyvalent régional Val de Durance



SEANCE DU C.V.L. DU 26 NOVEMBRE 2020  
LISTE D'EMARGEMENT

## 1- PRESIDENCE

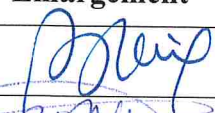
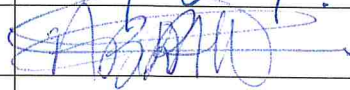
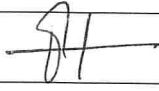
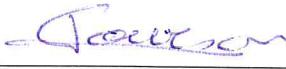
NOM	Pré.	Abs.	Emargement
Mme Marie-Claude BONAL	X		

## 2- ELEVES


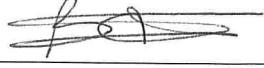
NOM	Tit.	Sup	Pré.	Abs.	Exc.	Emargement
Mme Claire TELLERIE Vice-Présidente	X		X			
M. Pedro RODRIGUEZ	X			X		
M. Youssef ESSADIKI	X		X			visio
M. Amine TOUZANI	X			X		
M. Charles TAMAGNO	X		X			visio
Mme Faustine PLET	X		X			visio
M. Thomas PIZZIN	X		X			Pizzin
Mme Zoé MARTINI	X		X			visio
Mme Angélique SGATNI	X			X		
Mme Babette POLGE DE COMBRET	X		X			visio
Mme Anna SANTACREU FRUCTUS		X				
Mme Tatiana DELON		X				
Mme Jeanne MACQUART		X				

NOM	Tit.	Sup.	Pré.	Abs.	Exc.	Emargement
M. Vlad NICULAE		X				
M. Alessandro ABINUN		X				
Mme Cassandra GEGOU		X				
M. Charlie ORDIONI		X				
Mme Pauline DELON		X				
Mme Lila TOMACHOT		X				

### 3- PERSONNELS

NOM	Tit.	Sup.	Pré.	Abs.	Exc.	Emargement
Mme Catherine BRIVE	X		X			
Mme Céline ABRAN	X		X			
Mme Mariane CLUZEL	X				X	
M. Grégory VIALIS	X		X			
Mme Roselyne MILANI	X				X	
Mme Isabelle COURSON	X		X			
M. Philippe DUBOIS		X				
Mme Camille ANDRIEUX		X				
Mme Cathy RICCI		X				
Mme Claire GRASSO		X				
M. William DELVAUX		X				

### 4- PARENTS

NOM	Tit	Sup.	Pré.	Abs.	Exc.	Emargement
Mme Sandrine VERT	X		X			
Mme Bénédicte RUGGIERI	X		X			
M. Eric TRANNOY		X				
Mme Anne NGUYEN		X				

## I – CONSEIL DE VIE LYCEENNE

Madame le Proviseur ouvre la séance à 11H18 et félicite les élus.

Le secrétariat de séance sera assuré par Madame BRIVE, CPE.

Les membres présents, excusés ou absents apparaissent sur la liste d'émargement jointe en dernière page.

## I – CONSEIL DE VIE LYCEENNE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

### **1 - Adoption du PV de la séance du 10/03/2020**

Le procès-verbal de la dernière séance du CVL en date du 10/03/2020 est validé par les membres du conseil.

Résultat du vote :      **Vote pour : 15**

**Vote contre : 0**

**Abstentions : 3**

## I – CONSEIL DE VIE LYCEENNE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

### **2 - Adoption de l'ordre du jour**

Aucune question diverse n'a été communiquée.

L'ordre du jour est accepté par l'ensemble des membres du conseil tel qu'il est présenté.

Résultat du vote :      **Vote pour : 18**

**Vote contre : 0**

**Abstentions : 0**

## I – CONSEIL DE VIE LYCEENNE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 6

### **3 – Mise en place du CVL**

#### **A / Missions du CVL :**

Parallèlement à la communication de textes officiels qui définissent le CVL (voir pièce jointe), Madame le Proviseur précise l'esprit du travail et l'objectif du CVL : mieux prendre en compte les attentes des élèves en leur donnant la parole dans cet espace de dialogue et de concertation avec la communauté éducative, le CVL est une instance favorisant la réflexion et la responsabilisation des élèves pour formuler des avis et propositions.

Seuls les élèves votent dans cette instance, les adultes ont un rôle consultatif, ils ne votent pas.

#### **B / Organisation du CVL**

L'enjeu essentiel de l'organisation est le lien entre les élèves et leurs représentants au CVL pour qu'ils soient représentatifs.

Ce qui existe déjà dans ce sens et qui est reconduit :

- un groupe instagram des délégués a été constitué, ce qui permet des retours massifs et rapides
- affichage dans le hall : les élèves ne regardent pas toujours mais ils communiquent efficacement par Instagram
- boîte aux lettres dans le hall
- site du lycée, mise à disposition des PV de séances et contacts divers avec les représentants des élèves
- affichage pour faire connaître les moyens de communication des délégués

-Propositions :

-Il faudrait demander les mails des délégués de classe, ce qui doit pouvoir être fait par Pronote où déjà beaucoup d'adresses mail sont renseignées, Claire doit venir voir Mme BRIVE pour cela.

Quand le mode de communication est arrêté il doit être communiqué au Proviseur pour diffusion.

## II – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

### **II - 1 Budget prévisionnel, information préalable au conseil d'administration**

Afin de préparer le conseil d'administration du 26/11/2020, Madame LE BOT, Gestionnaire, explique en quoi consiste un budget prévisionnel.

Le budget est un acte qui prévoit les recettes et les dépenses pour un établissement pour une année civile. Il doit être équilibré et sincère.

Les recettes viennent de :

- La subvention de la Région pour eau, gaz, électricité, matériel de fonctionnement et d'entretien, les crédits pédagogiques.

-La taxe d'apprentissage : grâce à la SEP, les enseignants font un travail important pour démarcher les entreprises.  
De nouvelles modalités de reversement de la taxe d'apprentissage ne sont pas en faveur des établissements scolaires  
-L'Etat verse les salaires et une subvention pour les fonds sociaux, les projets, la redevance au centre de photocopies.  
-Les familles pour la DP, l'argent versé ne va qu'au service de restauration.

Les dépenses sont divisées en 5 services:

- Activités Pédagogiques : crédits d'enseignement, sorties
- Vie de l'élève : fonds sociaux, éducation à la santé et la citoyenneté, infirmerie
- Administration et Viabilisation : eau, gaz, électricité, produits d'entretien, machine à affranchir, maintenance et entretien des locaux, contrats
- Demi-pension
- Bourses.

Le budget doit être présenté en équilibre. S'il ne l'est pas, il le devient par un prélèvement sur les fonds de réserve pour compléter la subvention de fonctionnement.

L'agent comptable a prêté serment et a le devoir de gérer en « bon père de famille » le budget ; elle est responsable sur ses propres deniers.

Le chef d'établissement est le seul ordonnateur des dépenses qui sont présentées en conseil d'administration.

Quand le budget est voté il doit être validé par les deux autorités de contrôle : le Rectorat et la Région.

Questions :

Un parent d'élève demande si les suppléances de profs sont prises sur les fonds de réserve, la réponse est non ; la dotation de fonctionnement vient de la Région, la gestion des enseignants du Rectorat, donc de l'Etat.

Un enseignant demande si le CVL a un budget spécifique.

Mme LE BOT répond que 950 euros sont alloués au CVL et que le rectorat a alloué une somme de 230 euros à la suite d'un appel à projets.

Mme BRIVE rappelle qu'avant les équipes du CVL montaient des projets pour avoir des financements ces projets sont maintenant en général pris en charge par la MDL, par exemple l'œuvre d'art qui est installée dans le hall ou le projet de « boîte à mégots ». Les déplacements d'élus doivent être financés par le budget du CVL.

## II – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

### II -3 Bilan 2019-2020 et Projets 2020-2021

**Il est à noter que les projets ont été suspendus du mois de mars au mois de juin du fait du confinement et d'une reprise partielle en toute fin d'année.**

#### **A –E3D-démarche développement durable**

Pour faire vivre cette idée de développement durable il est nécessaire que les projets soient portés grâce aux éco délégués au-delà des classes.

Mme GOLOUBIEFF, professeur d'Histoire-Géographie référente E3D, accompagne les élèves sur ce projet depuis l'année dernière, les élèves de terminales très impliqués l'année dernière sont partis et les projets sont difficiles à fédérer. L'action s'inscrit dans le cadre d'un club de la MDL qui soutient la démarche des éco-délégués Geneviève et Pauline, AED, sont partie prenante.

Le projet se décline en trois axes :

- 1) Communication et sensibilisation.
- 2) Biodiversité
- 3) Revalorisation des déchets (mégots, canettes, papier)

Faustine et Youssef ont pris divers contacts pour le recyclage des mégots, cinq entreprises ont été repérées mais le projet le plus abouti est celui de l'entreprise SELFIE d'Aubagne qui propose des poubelles-sondages pour jeter son mégot, la vidange et le nettoyage des poubelles sont assurés par l'entreprise mais nous ne savons pas exactement quel est le traitement des mégots. Youssef demande l'autorisation d'installer des poubelles à l'extérieur, autorisation qui lui est accordée par Mme le proviseur.

Pour la protection des oiseaux qui s'assomment contre les baies vitrées avec l'aide de Corinne GORI, secrétaire d'intendance un membre de la LPO est intervenu pour faire un état des lieux.

Faustine fait part du souhait des élèves d'utiliser le carré de terre de la cour d'honneur pour faire des plantations. Comme le forage n'est plus en fonction et que sa remise en marche coûte trop cher il ne peut plus y avoir de permaculture, les élèves ont pensé à un jardin méditerranéen. Il faut voir avec les agents pour l'arrosage. Accord est donné pour ce projet, Mme Bonal



rappelant l'idée du concours des carrés par niveau avec comme prix la visite d'un jardin méditerranéen comme celui du Rayol ou bien la Bambouseraie, avec rencontre de professionnels sur le thème de la préservation d'espèces.  
Claire propose un modèle de logo pour créer une affiche.  
Mme le proviseur remercie tous ceux qui s'investissent dans ces projets.

#### **B – Restauration des espaces verts**

L'objectif était de fleurir les jardinières.  
A voir avec les éco-délégués.

#### **C – Redécoration du lycée par les élèves**

Mme MOUNIE décore les couloirs de l'espace des arts plastiques avec les élèves.  
La passation d'informations entre l'ancien élève parti et les actuels n'a pas abouti.

#### **D – Club musique**

Thomas dit que le club était bien parti en début d'année sur le projet de faire participer les élèves, les responsables ont été un peu déçus par le manque d'enthousiasme des élèves malgré la diffusion de l'information mais en même temps Claire souligne qu'il y a plus d'élèves à l'AS le mercredi après-midi. L'organisation de la cafétéria fait que pour le moment l'activité est complètement suspendue.

#### **E – Club jeu de rôles**

Le club a bien fonctionné l'année dernière même pendant le confinement sur la plate-forme Discord.  
Les élèves de terminale étant les plus assidus l'année dernière la reprise a été difficile en début d'année même si depuis novembre un nouveau groupe s'est reformé mais avec la crise sanitaire l'activité a été suspendue.

#### **F – Club cinéma**

Faustine a fait des recherches juridiques (recherches remarquables dont elle est unanimement félicitée) pour ce projet et a deux possibilités pour le futur, ce projet est assez coûteux le club cinéma doit être associé à une association pour louer ou acheter les droits des films.  
Aucun professeur n'est associé à ce projet. Mmes BRIVE et BONAL citent M. DELVAUX, professeur d'Hist-Géo spécialiste de cinéma.  
M. VIALIS pense que les contraintes ne s'appliquent qu'à des séances payantes mais Faustine nous informe du contraire.  
Mme ABRAN se demande si les élèves peuvent se servir des DVD achetés par le lycée, Mme le proviseur pense que cela ne peut pas se faire.  
Mme COURSON pense à la médiathèque.  
Mme BRIVE conseille aux élèves de se rapprocher de l'association « Basilic- diffusion » qui gère le cinéma de Cucuron et également de M. DI SCALA qui a déjà fait fonctionner des ciné-clubs scolaires par le passé.

#### **G – Course contre la faim**

BILAN projet qui n'a pas pu aboutir.  
Mme ABRAN souligne que la crise sanitaire n'a pu permettre la réalisation de ce projet.

#### **H – Le Bal des Terminales**

Initialement prévu le samedi 11 avril 2020 de 20h à minuit, il n'a pas eu lieu.  
Des élèves étaient vraiment engagés et l'organisation était très avancée, Youssef espère que le bal pourra se tenir cette année.

#### **I – Rencontres inter-générationnelles**

Impossible du fait de la crise sanitaire.

### **AUTRES POINTS ABORDES PAR LES ELEVES**

#### **A – Réalisation d'un yearbook et de pull 2020-2021**

##### **\* Conception « un livre d'or de l'année ».**

Contenu de type trombinoscope, photos, rappels de l'année, dessins... où chaque élève sera en mesure de créer son profil via une application dédiée et réservée au lycée dont les administrateurs seraient des membres de la MDL.  
Il faut choisir les modalités Claire et Thomas assurent le « contrôle qualité ».  
C'est l'association One Year One Book qui est pressentie pour la réalisation  
Le coût par élève serait entre 15 et 20 euros.

**Sweatshirt** : pull de promo de Terminale dont le design est réalisé par les élèves.

Un concours est en cours jusqu'au 1er décembre pour déterminer le logo. Le thème qui revient le plus est le virus !

#### **B – Demande de formation aux premiers secours**

Demande de mise en place d'une formation aux gestes de premiers secours : PCS1 6H ou à défaut formation aux gestes qui sauvent 3H.

La réponse est positive sur le principe mais en ce moment du fait du contexte actuel il n'est pas possible de la mettre en

place.

Thomas voudrait que toute une génération soit formée aux premiers secours: Ce n'est pas faisable en interne et l'intervention d'organisations externes coûte très chère.

Mme ABRAN propose de faire intervenir des organismes type Croix Rouge ou pompiers sur une journée pour sensibiliser les élèves.

M. DUBOIS et M.BARTZ ont peut-être des pistes par le biais des classes défense, la 3<sup>ème</sup> prépa métier est inscrite pour cette année seule les classes affiliées peuvent faire partie de ce projet et dépendent des seuls enseignants volontaires même si les élèves de leur classe ne le sont pas forcément. La progression annuelle des cours est basée sur le projet de la classe défense.

Mme ABRAN fait remarquer que les élèves ne sont pas toujours volontaires pour des actions non obligatoires.

Il faut contacter Mme FIET VATBLE, assistante de prévention.

### **C – Changement de sonnerie**

Les représentants des élèves proposent que nous changions mensuellement la sonnerie pour éviter la lassitude et participer au bien-être de chacun durant cette période difficile.

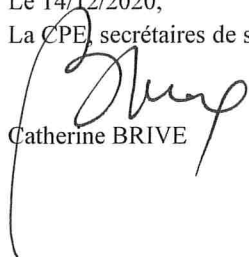
Réponse négative POUR DES RAISONS DE SECURITE car trois sonneries sont à bien intégrer : la quotidienne, celle d'alerte incendie et celle de risque intrusion. Il faut qu'il y ait une stabilité dans les repères. La sonnerie peut-être modifiée pour la rentrée de septembre 2021. Mais il faut savoir que la sonnerie ne peut être modifiée que par l'entreprise et le coût de la modification est élevé.

Thomas souhaite que des portes battantes soient installées dans les toilettes des garçons. Il n'y a pas toujours de savon dans les toilettes du fond du bâtiment D. Tout le monde s'accorde sur le manque de respect de la propreté des locaux par les élèves. Mme BONAL se charge de transmettre au service de gestion et cheffe des agents d'entretien les besoins qui viennent d'être exprimés.

La séance est levée à 13H07.

Le 14/12/2020,  
La CPE, secrétaires de séance

Catherine BRIVE



Vu et bon pour diffusion le 14/12/2020

Le Prévisem.

Marie-Claude BONAL



Annexe I-CVL-3

6



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

education.gouv.fr

Accueil > Le Bulletin officiel > 2016 > n°34 du 22 septembre 2016 > Enseignements primaire et secondaire

## Enseignements primaire et secondaire

Extrait

### Vie lycéenne

#### Composition et fonctionnement des instances de la vie lycéenne

NOR : MENE1626262C  
circulaire n° 2016-140 du 20-9-2016  
MENESR DNVL - DGESCO B3-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux proviseurs

La présente circulaire a pour objet de présenter l'ensemble des dispositions relatives à la composition et au fonctionnement des instances de la vie lycéenne : conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL), conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) et conseil national de la vie lycéenne (CNVL). Elle abroge les circulaires n° 2008-114 du 29 août 2008 et n° 2010-128 du 20 août 2010 relatives au même objet.

Elle prend en compte les modifications introduites par le décret n° 2016-1228 du 16 septembre 2016 relatif aux modalités d'élection des représentants des lycéens au sein du conseil d'administration et du conseil de discipline des établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministre chargé de l'éducation. Ces modifications sont par ailleurs étendues aux établissements d'État par le décret n° 2016-1229 du 16 septembre 2016, lequel actualise également les compétences des CVL au sein de ces établissements.

#### I - Au niveau de l'établissement : les délégués de classe, le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)

- 1 - Les délégués de classe (---)
- 2 - Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)

##### a) Rôle du CVL

Au CVL sont débattues toutes les questions concrètes relatives au travail scolaire et aux conditions de vie des élèves dans l'établissement. Instance paritaire composée pour moitié de représentants élus des élèves et pour l'autre d'adultes membres de la communauté éducative, le CVL est un lieu privilégié d'écoute et d'échanges. Les élus lycéens s'y expriment librement pour faire connaître leurs idées, leurs attentes et leurs préoccupations. Ils émettent des avis, proposent des aménagements et suggèrent des solutions. Les comptes rendus du CVL sont transmis au conseil d'administration où siège le vice-président du CVL.

Le CVL est force de proposition sur la formation des représentants des élèves et les conditions d'utilisation des fonds de vie lycéenne.

Il est obligatoirement consulté sur :

- les questions relatives aux principes généraux de l'organisation des études, sur l'organisation du temps scolaire, sur l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur ainsi que sur les questions de restauration et d'internat ;
- les modalités générales de l'organisation du travail personnel, de l'accompagnement personnalisé, des dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation, du soutien et de l'aide aux élèves, des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers ;
- l'information relative à l'orientation, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles ;
- la santé, l'hygiène et la sécurité, l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne ;
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Il peut adopter des vœux dans son domaine de compétences.

##### b) Composition du CVL

Le CVL, présidé par le chef d'établissement, est composé de dix représentants des élèves élus au scrutin plurinominal à un tour pour deux ans par l'ensemble des lycéens de l'établissement.

Assistent, à titre consultatif, aux réunions du CVL dix représentants des personnels et des parents d'élèves, parmi lesquels cinq représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et d'assistance éducative ou pédagogique, trois représentants des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service et deux représentants des parents d'élèves.

##### c) Le vice-président du CVL

Le vice-président du CVL est élu, pour un an, parmi les candidats à l'élection des représentants des élèves au CA (cf. I. d). Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix parmi ceux s'étant portés candidats pour exercer ces fonctions dans leur déclaration de candidature est élu vice-président.

Élu au conseil d'administration, le vice-président du CVL fait le lien entre ces deux instances. Il présente au conseil d'administration les avis et les propositions, ainsi que les comptes rendus de séance du CVL; qui sont, le cas échéant, inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration.